

# La DPMA s'engage pour un soutien renforcé à l'enseignement de défense

*En partenariat avec l'Éducation nationale, l'Enseignement agricole, l'Union-IHEDN et de nombreux acteurs, la Direction des patrimoines, de la mémoire des archives (DPMA) du ministère des armées est fortement mobilisée pour promouvoir l'enseignement de défense.*

## Soutenir les projets pédagogiques

Ce dispositif connaît un succès grandissant :

Nombre de projets soutenus :

**369** → **800**  
(2015) (2018)

Nombre d'élèves et d'enseignants impliqués dans ces projets :

**17 000** → **35 500**  
(2015) (2018)

Le nombre de projets soutenus ainsi que d'élèves et d'enseignants impliqués a plus que doublé entre 2015 et 2018.

## Renforcer l'appui aux projets des trinômes académiques

Avec l'Union-IHEDN et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, la DPMA encourage la montée en puissance du dispositif :

Septembre  
**2017**

**117**  
projets  
financés

Juin  
**2018**



**40 000**

personnes ont pu se former à l'enseignement de défense et mieux connaître l'institution militaire.

La DPMA a développé des outils de rayonnement des trinômes académiques (plaquette nationale, film, livret...) et intensifié le nombre de réunions de la commission pour l'enseignement de défense, qu'elle organise désormais 4 fois par an.

## Encourager et valoriser la participation des jeunes publics

La DPMA a conçu l'opération nationale « *Héritiers de Mémoire* ». Cette action d'envergure vise à distinguer six réalisations pédagogiques d'établissements scolaires, dont trois font l'objet d'un film documentaire.

Enrichie d'appels à projets pédagogiques tels que, pour l'année 2018-2019, « *Les reporters de guerre* », « *René Cassin, un engagement pour le droit et la paix* » et « *Le capitaine Nemo explore la défense* », elle donne lieu à une cérémonie interministérielle de remise de trophées.

Lors des **35 cérémonies nationales** qu'elle organise, la DPMA soutient fortement la présence des jeunes publics, en faisant intervenir des classes qui sont parties prenantes des commémorations.



La DPMA développe une offre de tourisme pédagogique de mémoire à travers un premier recensement de **200 lieux de mémoire** en France, à consulter sur le site : [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr)

## Faire rayonner l'enseignement de défense et la mémoire des conflits contemporains



23 000

La revue *Les chemins de la mémoire*, éditée à **23 000 exemplaires**, met en lumière le tourisme de mémoire, l'enseignement de défense, l'histoire et la mémoire des conflits contemporains.



48 000

Déclinée en version dématérialisée, la revue *les Chemins de la mémoire* est adressée à près de **48 000 établissements scolaires**.

Le site [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr) présente l'actualité mémorielle, culturelle, pédagogique et commémorative du ministère des armées. La plateforme d'enseignement de défense Educ@def, placée sous l'égide scientifique de l'Inspection générale de l'éducation nationale, propose des ressources documentaires aux enseignants et à leurs élèves.

Le site connaît un succès grandissant : sa fréquentation a augmenté de **160 %** entre **2015** et **2017**, passant de **250 000** à **640 000** visiteurs par an.

Enfin, le rayonnement de l'enseignement de défense se traduit par le développement des actions de mémoire partagée. La DPMA soutient en ce sens les coopérations pédagogiques avec d'autres pays.